

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
26 juin 2000
Français
Original: anglais

**Comité du Conseil de sécurité créé
par la résolution 1267 (1999)
concernant l'Afghanistan**

**Note verbale datée du 21 juin 2000, adressée au Président
du Comité par la Mission permanente de la République de Pologne
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

La Mission permanente de la République de Pologne auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267 (1999) concernant l'Afghanistan et, se référant à sa note verbale datée du 19 janvier 2000, a l'honneur de l'informer que le 28 mars 2000, le Conseil des ministres de la République de Pologne a adopté une décision sur l'application par la Pologne des mesures imposées par la résolution susvisée. Ladite décision autorise le Ministre des transports et de l'économie maritime et le Ministre des finances à prendre toutes les dispositions nécessaires, dans leurs domaines de compétence respectifs, en vue de mettre en oeuvre efficacement les dispositions des alinéas a) et b) du paragraphe 4 de la résolution 1267 (1999).